

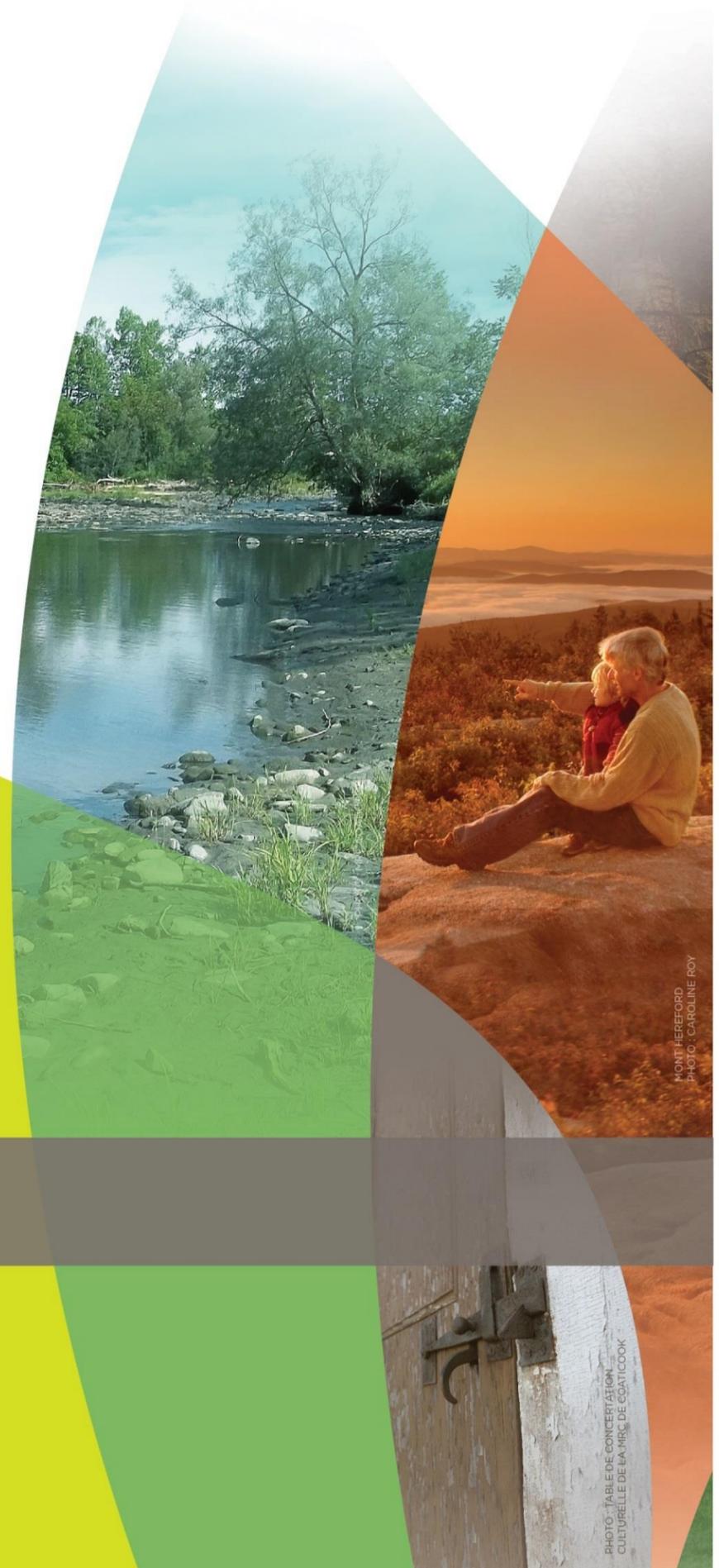
CHAPITRE 2 : LE BILAN



Section 2.1

Bilan du schéma d'aménagement de 2000

Portraits sectoriels du territoire de la MRC de Coaticook



MONT-HEREFORD
PHOTO : CAROLINE ROY

PHOTO : TABLE DE CONCERTATION
CULTURELLE DE LA MRC DE COATICOOK

CHAPITRE 2 : LE BILAN

Le schéma d'aménagement de 2000 prévoyait pour chacun des grands thèmes abordés à l'époque un certain nombre d'orientations, soutenues par des objectifs et des stratégies de mise en œuvre. Cette section présente le bilan pour chaque grand thème et fait le point sur les réalisations, sur les changements survenus au cours de la période 2000-2015, ainsi que sur les nouveaux enjeux et défis que le présent schéma devra prendre en considération.



CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.1 : Bilan agricole

Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

L'agriculture est une fonction économique cruciale au sein de la MRC. Cette affectation couvre la plus grande partie du territoire. Elle représente une fraction importante des recettes des municipalités, crée des emplois et contribue au dynamisme de la région. Il n'est donc pas étonnant qu'elle soit au cœur des préoccupations des décideurs et des citoyens.

Dans le schéma d'aménagement de 2000, la grande orientation de la fonction agricole s'énonçait ainsi : Confirmer et renforcer l'importance du rôle de l'agriculture sur l'économie et le développement de la MRC tout en favorisant la cohabitation des usages compatibles avec l'agriculture en définissant clairement le mode rural d'occupation du territoire.

Les objectifs plus précis associés à cette orientation en 2000 étaient les suivants :

- Assurer la protection des bons sols agricoles et des exploitations existantes
- Appuyer le CIARC et le CRIFA dans leurs initiatives de formation de la main-d'œuvre agricole
- Protéger et mettre en valeur la ressource agricole de façon à assurer son développement durable
- Récupérer les milieux improductifs de bonne qualité
- Récupérer les milieux improductifs de moins bonne qualité et les milieux moins dynamiques en y permettant des usages et des activités compatibles
- Maintenir et augmenter le nombre d'emplois reliés à l'agriculture
- Reconnaître que la zone agricole n'est pas monolithique et qu'il est donc nécessaire de spécifier les activités permises et normes d'aménagement relatives aux différentes affectations.

Réalisations

Pour atteindre ces objectifs, la MRC a mis en œuvre un certain nombre de mesures depuis 2000. À titre d'exemple :

- Définition d'un plan d'affectation du territoire conséquent avec ces objectifs
- Adoption de normes d'implantation résidentielle particulières au milieu agricole
- Adoption de normes de lotissement particulières pour la zone agricole permanente
- Application stricte des principes de zonage agricole
- Production d'un document de bonnes pratiques agricoles
- Création d'un comité consultatif agricole afin, entre autres, de traiter les demandes d'autorisation acheminées à la CPTAQ et tout dossier ayant une incidence sur l'agriculture
- Embauche d'une agente de développement agroalimentaire à temps plein
- Zonage de production géré par affectations restreintes autour des affectations « périmètre d'urbanisation » et « villégiature intensive »
- Demande à portée collective à la CPTAQ en 2007 (voir carte 4.1.2-1) visant les affectations rurales et forestières

Constats et observations, 2000-2015

Qu'en est-il aujourd'hui? Ces mesures ont-elles porté fruit?

L'agriculture est, aujourd'hui encore, un des piliers de la vitalité économique de la MRC. La zone agricole permanente occupe toujours la très grande partie du territoire de la MRC. En 2015, la valeur des propriétés agricoles représentait 30,3 % de la valeur foncière totale dans la MRC, ce qui constitue une part substantielle des recettes fiscales des municipalités. En 2011, le secteur agricole employait près de 1 192 salariés dans la MRC, soit 613 sur une base annuelle et 579 sur une base saisonnière ou temporaire¹.

Si ce secteur maintient indéniablement son importance dans l'économie régionale, il a connu quelques transformations depuis 2000.

- La valeur des propriétés agricoles par rapport à la valeur foncière totale dans la MRC est passée de 29,5 % en 2006 à 30,3 % en 2015.

1 Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2011, tableau CANSIM 004-0236

- Entre 2001 et 2011, le nombre de fermes dans la MRC de Coaticook, toutes catégories confondues, est passé de 581 à 556², ce qui représente une baisse de 4,3 %.
- Cette diminution ne dénote pas, toutefois, une réduction de l'activité agricole sur le territoire. En effet, selon le MAPAQ, si le nombre de fermes d'élevage a reculé entre 2000 et 2010, le nombre total de têtes de même que le nombre de têtes par exploitation ont augmenté³. On semble donc assister à un mouvement de concentration et d'intensification de l'élevage.
- Par ailleurs, bien que la superficie en culture ait légèrement diminué entre 2000 et 2010, le MAPAQ rapporte une augmentation de la superficie de toutes les cultures, exception faite des cultures abritées et des pâturages améliorés, ainsi qu'une augmentation marquée du nombre d'entailles dans les exploitations acéricoles⁴.
- La culture d'OGM monte en flèche et accapare maintenant la plus grande partie des superficies cultivées en maïs-grain et en soya de la MRC. Parallèlement, on observe une croissance soutenue de l'agriculture biologique entre 2002 et 2010⁵.
- Enfin, à l'agriculture proprement dite viennent se greffer des activités de petites entreprises d'agrotourisme et de transformation alimentaire artisanale encore émergentes, mais en forte expansion⁶.
- Les inspecteurs apprécient la facilité d'application du principe des zones restreintes autour des périmètres d'urbanisation plutôt que des distances séparatrices en regard au vent dominant. Mais cela représente une contrainte à l'agriculture en raison d'un découpage trop précis des affectations restreintes (lot par lot »).

2 Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture de 2001 et 2011.

3 Source : MAPAQ, *Agriculture et agroalimentaire, MRC de Coaticook*, 2010, p. 4.

4 Ibid, p 5.

5 Ibid, pp. 6 et 7.

6 Source : Groupe IBI, DAA, *Planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique*, mars 2014, fiche thématique.

CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.2 : Bilan forestier

Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

La forêt contribue à façonner le paysage naturel, économique, culturel et récréatif de la MRC de Coaticook. Environ 59 % du territoire de la MRC est sous couvert forestier. La forêt de la région crée des emplois dans de multiples secteurs – acériculture, production d'arbres de Noël, culture de produits forestiers, transformation du bois. Enfin, la forêt fait partie du paysage quotidien des résidents, un paysage qu'apprennent aussi à découvrir les visiteurs de la région.

Le schéma de 2000 proposait pour le secteur forestier les trois grandes orientations suivantes :

- Confirmer et renforcer l'importance du rôle de la forêt sur l'économie et le développement de la MRC
- Favoriser l'exploitation de la matière ligneuse d'une manière durable en assurant son renouvellement
- Favoriser la cohabitation des usages compatibles avec la forêt

Les objectifs visés étaient axés sur le maintien des emplois dans ce secteur, la mixité des usages, la récupération des milieux improductifs pour des activités compatibles et le développement durable.

Réalisations

Diverses mesures et dispositions réglementaires ont été adoptées depuis 2000 pour concrétiser ces orientations et objectifs :

- Définition d'une affectation typiquement forestière
- Adoption d'une réglementation sur l'abattage des arbres, de même que des outils de gestion et de vérifications efficaces
- Établissement de normes d'implantation résidentielle particulières à la forêt
- Définition des usages et des activités compatibles avec le milieu forestier
- Autorisation des usages industriels de première transformation des produits forestiers

- Création d'un outil de sensibilisation des propriétaires de boisés aux différentes options de mise en valeur qui s'offrent à eux
- Création du Comité consultatif de la forêt privée
- Participation active à la création et à la gestion de la Forêt Hereford

Constats et observations, 2000-2015

Il est difficile de faire un bilan quantifié du secteur forestier pour la période allant de 2000 à 2015, faute de statistiques chronologiques. On peut toutefois rappeler sommairement certaines caractéristiques du secteur dont il faudra tenir compte dans la définition des orientations et des objectifs du présent schéma d'aménagement.

La forêt coaticookoise est essentiellement privée. Elle est détenue à quelques exceptions près par de petits propriétaires. En effet, 956 propriétaires forestiers se partagent une superficie de 87 147 hectares de forêt dans la MRC, et 400 d'entre eux sont considérés comme des producteurs.

L'intensité de l'exploitation forestière varie grandement sur le territoire et la production prend diverses formes : récolte de bois de chauffage, acériculture (108 producteurs), culture d'arbres de Noël (47 entreprises) et, plus récemment, culture de produits forestiers (petites entreprises de culture de plantes médicinales, de champignons comestibles et d'arbres à noix)⁷.

Le secteur forestier mais surtout les industries connexes offrent un potentiel d'emplois non négligeable dans la MRC de Coaticook. Le secteur de la transformation du bois emploie 1 205 travailleurs, soit 242 dans les industries de première transformation (scieries) et 963 dans les industries de deuxième et troisième transformation (fabrication de menuiseries, d'armoires et de comptoirs, de meubles, etc.)⁸.

Les peuplements forestiers sur le territoire de la MRC sont relativement jeunes, ce qui pose des défis pour la conciliation des objectifs de mise en valeur économique et de protection des écosystèmes. Dans la MRC, 241 propriétaires ont obtenu une certification FSC (*Forest Stewardship Council*) attestant l'adhésion à la gestion durable des forêts, et 18 494 hectares sont visés par cette certification, soit un taux de certification couvrant 21 % du territoire forestier de la MRC, comparativement à un taux de 32 % pour l'ensemble de

l'Estrie⁹. La montée récente des nouvelles cultures de produits forestiers de même que le récréotourisme présentent des avenues prometteuses de diversification des activités et d'exploitation durable de la forêt.

Les objectifs définis en 2000 pour le développement forestier s'articulaient davantage autour d'enjeux d'ordre économique et social qu'autour d'enjeux environnementaux. Or, pour assurer le développement durable des ressources forestières et la pérennité de la forêt, la MRC devra établir un équilibre judicieux entre les exigences économiques de l'exploitation des ressources et les impératifs écologiques de la préservation durable de ces mêmes ressources. C'est là l'un des grands défis du présent schéma d'aménagement.

⁷ Source : Groupe IBI, DAA, *Planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique*, mars 2014, fiche thématique.

⁸ Source : Données de l'iCRIQ (2009) citées dans Conférence régionale des élus de l'Estrie, *Portrait de l'industrie forestière de l'Estrie*, p. 7.

⁹ Source : Agence de mise en valeur de la forêt privée, *Regard sur la forêt, MRC de Coaticook*, février 2012, p. 2, et *Regard sur la forêt, Région de l'Estrie*, janvier 2012, p. 2.

CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.3 : Bilan de la gestion de l'urbanisation et du développement urbain

Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

La gestion de l'urbanisation proposée en 2000 consistait à circonscrire l'urbanisation et à limiter l'étalement urbain en concentrant les équipements régionaux à caractère commercial et institutionnel ainsi que les services régionaux dans les zones urbaines tout en favorisant le développement résidentiel sur le territoire selon l'estimation des besoins.

Le schéma d'aménagement de 2000 définissait les objectifs suivants :

- Consolider le pôle économique
- Accentuer les différences entre le milieu urbain et rural
- Rentabiliser les infrastructures publiques déjà en place (écoles, équipements de loisirs, réseaux d'égout et d'aqueduc, etc.)
- Assurer la viabilité des équipements et des infrastructures
- Faire la distinction entre un périmètre d'urbanisation et un périmètre secondaire
- Assurer le maintien d'un minimum de services de base à la population
- Diminuer les coûts d'implantation et d'utilisation des équipements et infrastructures
- Redéfinir les périmètres d'urbanisation en négociant leurs agrandissements selon la demande et le type d'occupation

Réalisations

Ces orientations et objectifs ont été mis en œuvre par divers moyens réglementaires, administratifs et autres :

- Maintien d'un périmètre d'urbanisation et définition d'un périmètre secondaire
- Concentration des commerces, des services, de l'habitation et de certaines industries à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et du périmètre secondaire. En fait, le développement s'est fait principalement dans les périmètres d'urbanisation et secondaires en

Ville (Coaticook et Waterville) et hors des périmètres d'urbanisation et secondaires dans les municipalités (10 autres municipalités de la MRC)

- Définition de modes d'implantation et d'exploitation tenant compte des contraintes relatives à la cohabitation de plusieurs usages différents
- Élaboration de normes d'implantation des maisons mobiles
- Évaluation des besoins aux fins des nouvelles implantations à l'intérieur et à l'extérieur des périmètres existants
- Présentation à la CPTAQ d'une demande globale de modification de certains périmètres en conformité avec les aires de développement futures préalablement définies en tenant en compte du type d'occupation, de l'évaluation des besoins et des particularités de chacun des périmètres d'urbanisation.
- Mise en place d'une politique familiale régionale et d'une politique culturelle, qui permet d'améliorer la qualité du milieu de vie, un facteur de premier ordre pour attirer une main-d'œuvre spécialisée résidente.

Constats et observations, 2000-2015

La MRC de Coaticook affiche un faible taux de croissance démographique, soit 2,9 % entre 1996 à 2011, comparativement à un taux de 10,7 % pour l'ensemble de l'Estrie. Cela signifie que le poids démographique de la région a constamment diminué au cours de cette période passant de 6,5 % en 1996 à 6,0 % en 2011¹⁰. Selon les projections démographiques, cette tendance de faible croissance devrait se poursuivre jusqu'en 2031 et il en ira de même pour l'érosion du poids démographique de la MRC de Coaticook dans la région de l'Estrie, bien que de façon moins marquée¹¹.

Pour assurer la croissance démographique de la MRC et la viabilité de ses équipements et infrastructures, il faudra veiller à maintenir la population existante en lui offrant un milieu de vie de grande qualité et un parc résidentiel adapté à des besoins en constante évolution. Il importe également d'attirer de nouveaux résidents, notamment dans le groupe des 25 à 44 ans. Ce groupe est, en effet, proportionnellement moins nombreux dans la MRC de Coaticook qu'en Estrie et au Québec (21,6 %, 23,5 % et 25,8 % de la population en 2011,

10 Source : Données des Recensements de 1996 à 2011 citées dans Groupe IBI, DAA, *Planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique*, mars 2014, p. 7.

11 Source : Données de l'Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031 citées dans Groupe IBI, DAA, *Planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique*, mars 2014, p. 10.

respectivement¹²). Et c'est dans ce groupe que l'on retrouve les jeunes familles, la clientèle des premiers acheteurs résidentiels, le principal bassin de travailleurs et, en quelque sorte, l'avenir démographique de la MRC. Un virage commence à prendre forme : les efforts publics visent maintenant davantage à attirer des ménages (fonction résidentielle) qui seront des travailleurs potentiels dans les entreprises de la région plutôt qu'à attirer des entreprises dans l'espoir d'attirer des travailleurs.

Certaines caractéristiques de la MRC sont favorables au développement urbain :

- les coûts relativement faibles de l'habitation et des terrains;
- la proximité des centres d'emploi;
- la qualité du milieu de vie;
- le dynamisme des communautés.

D'autres, en revanche, constituent des obstacles, du moins pour certaines parties du territoire :

- l'éloignement de certains villages;
- le manque de diversité résidentielle, surtout dans le parc des logements communautaires;
- l'absence d'un groupe dynamique de promoteurs immobiliers¹³
- les limites des périmètres d'urbanisation actuels qui se superposent presque toujours aux limites de la zone agricole permanente et qui présentent, par conséquent, des défis sur le plan de la compatibilité des usages agricoles et résidentiels (pour ce qui est des odeurs, par exemple);
- l'absence quasi complète de normes pour protéger la foresterie urbaine et le peu d'attention portée au patrimoine urbain (paysager et architectural) au niveau régional.

La volonté exprimée il y a 15 ans de circonscrire l'urbanisation pour limiter l'étalement et rentabiliser les infrastructures et les équipements régionaux tout en assurant la vitalité des villages reste d'actualité. L'urbanisation dans la MRC

12 Ibid., p. 12.

13 Groupe IBI, DAA, *Planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique*, mars 2014, fiche thématique 4.

CHAPITRE 2 : LE BILAN

devra être modulée en fonction de la réalité plurielle de la région, qui se manifeste de la façon suivante :

- les « pôles de population », c'est-à-dire Coaticook, Compton et Waterville qui, ensemble, regroupent plus des trois quarts des habitants de la MRC;
- les « villages-banlieues », c'est-à-dire ceux qui sont à distance psychologiquement acceptable de Sherbrooke en voiture;
- les « villages ruraux éloignés » qui sont plus loin de Sherbrooke et qui font preuve d'une vigueur communautaire surprenante et qui, par le fait même, développent une offre de service de plus en plus complète pour leurs citoyens.

CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.4 : Bilan du développement commercial et industriel

COMMERCES : Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

Dans le schéma d'aménagement de 2000, la fonction commerciale ne faisait pas l'objet d'orientations ou d'objectifs distincts, mais était plutôt traitée sous d'autres rubriques, notamment celle de l'urbanisation et du développement urbain. L'idée générale était de favoriser la fonction commerciale et les services à caractère régional dans les zones urbaines sans compromettre la vitalité des cœurs villageois qui s'appuie sur le maintien de commerces et de services de proximité, plus locaux.

Réalisations

La Ville de Coaticook a déployé des efforts considérables pour consolider et revitaliser ses principales rues commerciales, tant sur le plan de la préservation du patrimoine bâti que sur le plan de la diversification de l'offre commerciale¹⁴. Le nombre de commerces vacants a diminué entre 2008 et 2011. Le nombre de commerces alimentaires s'est maintenu et, si le nombre d'établissements de restauration a diminué, cette baisse a été moins marquée que celle observée dans l'ensemble de l'Estrie¹⁵. Compton, également, semble connaître un certain dynamisme de ses commerces locaux.

La situation est un peu différente dans les petits villages de la MRC qui éprouvent plus de difficultés à conserver les commerces et les services de proximité.

Constats et observations, 2000-2015

Coaticook, le cœur commercial de la MRC, doit faire face à la concurrence de Sherbrooke et de Magog. Le potentiel de développement de grandes surfaces y est fort limité compte tenu de la proximité de ces villes concurrentes et du profil de navettage des travailleurs.

Par ailleurs, le maintien des commerces et des services de proximité dans les villages et les petites villes est compromis par l'attrait des grands détaillants

régionaux, par la montée du commerce électronique et par la faible croissance démographique.

Le dynamisme commercial pourrait donc dépendre de la capacité de la MRC de favoriser l'achat local, d'attirer de nouveaux résidents (fonction résidentielle), des travailleurs (fonction industrielle) et davantage de visiteurs (fonction récréotouristique).

INDUSTRIES : Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

Le schéma d'aménagement énonçait les quatre grandes orientations suivantes pour le développement industriel :

- Diversifier la structure industrielle et en consolider les acquis
- Délimiter les espaces industriels selon le type d'industries qu'ils devront accueillir
- Définir des normes d'occupation du territoire rural
- Protéger les biens et les personnes.

Les objectifs s'articulaient autour des axes suivants :

- le maintien et la hausse des emplois industriels;
- la diversification des activités industrielles;
- la concentration de l'industrie dans des secteurs circonscrits, près des ressources ou des matières premières, notamment pour les carrières, les sablières;
- la transformation des ressources agricoles et forestières;
- l'économie d'énergie et la rentabilisation des infrastructures;
- la cohabitation d'usages compatibles, y compris dans la zone agricole permanente;
- la qualité du milieu de vie.

Réalisations

Les mesures adoptées pour favoriser le développement industriel dans la MRC ont pris diverses formes. Sur le plan de la réglementation, des aires d'affectation industrielle ont été définies pour reconnaître l'activité industrielle à vocation régionale à Coaticook, pour accorder une affectation industrielle aux espaces

industriels majeurs et pour favoriser la concentration des nouvelles industries dans les secteurs industriels existants. En outre, des politiques d'implantation industrielle ont été élaborées pour les industries de première transformation de la ressource, des carrières et des sablières et les secteurs des microentreprises artisanales. Le réseau routier s'est développé grâce au prolongement de la route 410 jusqu'à Lennoxville. L'ensemble du territoire est désormais desservi par les réseaux d'Internet haute vitesse. Le Centre local de développement (CLD) et la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Coaticook ont mis à la disposition des entreprises et des entrepreneurs divers programmes d'aide pour favoriser le maintien et l'établissement d'entreprises ainsi que la création d'emplois.

Constats et observations, 2000-2015

Le mouvement d'érosion de la base industrielle était déjà bien amorcé lorsque la dernière récession a frappé de plein fouet le secteur de la fabrication, dans la région comme ailleurs. L'activité manufacturière reste néanmoins importante dans la MRC de Coaticook, plus qu'en Estrie et plus qu'au Québec.

- Secteur de la fabrication : en 2011, ce secteur employait 20,1 % de la population active de 15 ans et plus dans la MRC de Coaticook (comparativement à 16,1 % pour l'Estrie et à 11,4 % pour le Québec¹⁶)
- Le secteur manufacturier est aussi dynamique : on observe une croissance constante de l'emploi manufacturier entre 2009 et 2013. En décembre 2013, les 80 entreprises actives sur le territoire de la MRC généraient 3 217 emplois¹⁷.

Plusieurs facteurs peuvent faciliter le maintien et le développement des pôles industriels dans la MRC de Coaticook : une fiscalité municipale favorable, de bonnes infrastructures de services publics et de transport, la disponibilité et le coût relativement peu élevé des terrains industriels, un ensemble d'organismes et de programmes de soutien à l'entreprise, un potentiel inexploité de marchés de niche, notamment dans la transformation des produits agroalimentaires et forestiers¹⁸.

D'autres facteurs, par contre, pourraient entraver le développement industriel : des pénuries de main-d'œuvre spécialisée exacerbées par des salaires relativement faibles, la dépendance à l'égard d'un petit nombre de gros

¹⁶ Source : Données de Statistique Canada citées dans Groupe IBI, DAA, *Planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique*, mars 2014, p. 20.

¹⁷ Source : Centre local de développement de la MRC de Coaticook, *Bulletin économique 2013*, p. 2.

¹⁸ Groupe IBI, DAA, *Planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique*, mars 2014, fiche thématique 5.

CHAPITRE 2 : LE BILAN

employeurs, la fragilité de la structure industrielle caractérisée par un grand nombre de très petites entreprises manufacturières, la dépendance à l'égard du marché américain¹⁹. Enfin, les micro-industries artisanales ne sont autorisées qu'à l'intérieur de la résidence principale en usage complémentaire, ce qui ne répond pas aux besoins du milieu, étant donné les contraintes (poussières et bruits) associées à ces activités.

Le défi consistera à prendre appui sur les forces du secteur et à convertir ses faiblesses en atouts. Ainsi, la multiplication de petites entreprises de transformation, surtout dans les secteurs de l'agroalimentaire et du bois, et la diversification des activités mono-industrielles, par exemple à Waterville, pourraient réduire le développement en dents de scie et les risques d'effondrement – qu'il s'agisse de l'emploi ou des investissements. La dépendance à l'égard du marché américain offre, par ailleurs, un potentiel appréciable d'exportation et de développement, notamment pour l'industrie de la transformation du bois et des produits forestiers. Enfin, la volonté émergente d'attirer, grâce à un milieu de vie de qualité, des travailleurs qui s'établiront dans la région appelle inévitablement une réglementation rigoureuse des contraintes liées à la production industrielle.

¹⁹ Ibid.

CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.5 : Bilan de la villégiature et de l'habitat rural

Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

Les villégiateurs sont les personnes qui occupent des résidences secondaires. Sur le territoire de la MRC de Coaticook, cette population est estimée à 1 300 personnes²⁰ et se retrouve essentiellement autour des lacs. À cette population saisonnière s'ajoutent les vacanciers et les visiteurs de passage, dont l'hébergement peut prendre diverses formes (campings, gîtes, etc.). La villégiature contribue donc de façon appréciable aux recettes municipales de même qu'à la vitalité des commerces locaux.

Dans le schéma de 2000, la problématique de la villégiature et de l'habitat rural avait été abordée, de façon assez fragmentée, sous différentes rubriques, notamment dans celles traitant des grandes affectations et des politiques d'aménagement. Bien que l'on puisse dégager du document une volonté manifeste de prendre en considération la protection de l'environnement et d'assurer la compatibilité de divers usages (habitation, commerce, exploitation agricole et forestière, activité récréotouristique) dans les zones de villégiature, il reste difficile de dresser un bilan systématique et quantifié de la villégiature et de l'habitat rural.

Réalisations

Le schéma de 2000 a donné lieu à deux affectations distinctes pour la villégiature :

- Les aires affectées à la *villégiature intensive* se trouvent en zone blanche à proximité d'un lac. On y observe un mouvement de conversion graduelle de résidences saisonnières en résidences permanentes. Le territoire de la MRC de Coaticook comporte plusieurs lacs dont quatre soutiennent des activités de villégiature. Dans ces aires de villégiature intensive, la MRC a défini des normes et établi des règlements afin d'ancrer les fonctions de villégiature et de récréotourisme, de permettre des usages compatibles avec celles-ci (notamment les commerces et les services locaux) tout en protégeant l'environnement et le caractère naturel des lieux.

- Les aires affectées à la *villégiature forestière* se trouvent principalement en zone blanche, sur des terres de grands propriétaires forestiers et se caractérisent par un relief montagneux, un sol de moins bonne qualité, un faible dynamisme agricole et une faible densité d'occupation. Dans ces aires, la MRC a adopté diverses normes et dispositions réglementaires pour déterminer des secteurs spécifiques à la production et à la récolte de matière ligneuse et pour favoriser l'exploitation de la forêt notamment par des activités de villégiature, le tout dans un esprit de respect de l'environnement et de cohabitation harmonieuse avec la foresterie.

Constats et observations, 2000-2015

Le développement de la villégiature et de l'habitat rural pose aujourd'hui un certain nombre de défis qu'il faudra relever dans le présent schéma d'aménagement.

- Les nouvelles constructions permettent aux municipalités d'accroître leur assiette fiscale. Toutefois, les résidences construites dans les zones de villégiature sont rarement de très grande qualité, ce qui réduit les revenus de taxe engendrés. Les municipalités espèrent renverser cette tendance, mais devront pour cela être en mesure d'offrir les services requis, notamment dans les cas de conversion de résidences secondaires en résidences principales.
- Les terrains enclavés, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas dotés d'un accès à une voie de circulation ou dont l'accès est déficient, posent des problèmes tout particulièrement dans certains secteurs anciennement voués à la villégiature forestière. Ces terrains ont des caractéristiques similaires à celles des terrains dans les affectations situées en zone agricole permanente à la différence qu'ils sont encore plus éloignés des chemins existants, ce qui complique davantage la rentabilisation des infrastructures, et notamment des routes.

Enfin, l'outil du plan d'ensemble d'aménagement (PAE) développé en 2009 pour le contrôle des nouveaux développements – via l'ouverture de nouvelles rues – n'a pas obtenu la réponse souhaitée de la part du milieu. Cette observation sur l'ouverture de rues en milieu forestier et hors périmètre urbain devra se traduire différemment dans ce SADD. (Voir encadré pour plus de détails)

Le PAE en bref...

« L'inventaire des zones devant faire l'objet d'une planification détaillée par les propriétaires, dans le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), permet à la municipalité d'assurer un développement cohérent et durable de ces parties du territoire, et ce, avant toute modification des règlements d'urbanisme.

Par exemple, un PAE peut s'avérer utile dans les cas suivants :

- les nouveaux quartiers résidentiels à développer en périphérie;
- les milieux bâtis voués à un changement de fonctions (p. ex., les zones industrielles vétustes, les grandes propriétés des communautés religieuses);

les projets de villégiature ou de loisirs où la protection du milieu naturel requiert des mesures particulières (p. ex., les flancs de montagne). »²¹

Le PAE pour l'ouverture de nouvelles rues dans la MRC de Coaticook

En 2009, la MRC a modifié son schéma d'aménagement afin d'introduire une politique d'aménagement qui, après intégration facultative par les municipalités à leur réglementation d'urbanisme, permet l'ouverture de rues en affectation VF (villégiature forestière) à la condition que les promoteurs déposent un plan d'aménagement d'ensemble (PAE). Un des objectifs était de veiller à ce que les nouvelles infrastructures (chemins) soient assujetties aux normes minimales de construction prévues au schéma et validées par un ingénieur. La MRC a aussi introduit une superficie minimale de quatre hectares pour les lots adjacents au nouveau chemin. Cette disposition visait à assurer une faible densité, à éviter la concurrence avec les noyaux villageois et à faire reconnaître tous les propriétaires comme producteurs forestiers.

Avec le recul, il semble que ces deux objectifs n'aient été que partiellement atteints, les municipalités n'ayant pas toutes introduit ces obligations dans leur règlement d'urbanisme. Par ailleurs, la MRC juge que l'outil du PAE est mal adapté aux objectifs visés. En fait, cet outil oblige l'ensemble de la zone visée (souvent très grande) à faire partie du plan du promoteur en vertu de l'article 145.9 de la LAU. De plus, une fois intégré aux règlements locaux, le plan ne peut être modifié sans modification préalable du règlement d'urbanisme. Finalement, la faible densité imposée par la superficie minimale de 4 ha soulève la question de la rentabilisation des infrastructures routières.

Les municipalités auraient pu s'approprier davantage cet outil réglementaire et faire la publicité des secteurs potentiels à développer. Les chiffres démontrent que les normes exigées pour les nouvelles rues assorties des superficies minimales de terrains ne permettaient pas la rentabilisation d'un projet de développement résidentiel.

²⁰ Source : *Plan de gestion des matières résiduelles 2014-2019 de la MRC de Coaticook*, tableau 1.1, p. 3, chiffres de 2013. La population saisonnière correspond au nombre de chalets multiplié par 2,5 personnes.

²¹ Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, *La prise de décision en urbanisme : Outils de réglementation*.

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-sur-les-plans-damenagement-densemble/>

CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.6 : Bilan du transport

Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

Le réseau de transport permet la circulation des personnes et des biens tant au sein de la MRC qu'entre la MRC et l'extérieur. Il est essentiel à tous les aspects de la vie dans la MRC : aux fonctions économiques – industrie, agriculture, foresterie, commerces et services –, aux activités récréatives, touristiques et culturelles, à la prestation des services publics, aux déplacements des résidents, des travailleurs, des écoliers tout comme des véhicules lourds. Compte tenu de la taille du territoire, du profil industriel de la région et de sa position géographique par rapport aux différents marchés, notamment le marché américain, le réseau routier représente un enjeu crucial pour la vitalité et le développement de la MRC de Coaticook. On ne s'étonnera donc pas de la place importante qu'il occupait dans le schéma de 2000 et qu'il occupe dans celui d'aujourd'hui.

L'une des grandes orientations du schéma de 2000 était d'assurer et d'améliorer la fluidité et l'efficacité des réseaux routiers supérieurs et locaux²². Cette grande orientation s'est traduite par un ensemble d'objectifs :

- Préserver le rôle du réseau routier
- Définir une politique de gestion des corridors routiers de niveau supérieur
- Déterminer les voies de circulation dont la présence actuelle ou projetée fait en sorte que l'occupation du sol est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général
- Définir une politique régionale sur le transport lourd
- Définir des axes cyclables sur le territoire de la MRC en conformité avec les MRC voisines
- Définir clairement les attentes de la MRC envers le MTQ et travailler en collaboration avec eux.

²² Le réseau supérieur, qui relève du ministère des Transports du Québec, comprend les autoroutes, les routes nationales, les routes régionales et les routes collectrices. Le réseau local, qui relève des municipalités, est formé des routes locales qui relient les divers centres ruraux, des routes qui donnent accès aux propriétés rurales habitées en permanence ou non ainsi que des rues résidentielles.

Réalisations

De nombreux problèmes de transport avaient été signalés dans le schéma d'aménagement de 2000. Certains ont été réglés, mais beaucoup subsistent, faute d'un suivi rigoureux. (Voir tableau 2.1.6b).

Par exemple, le schéma de 2000 proposait, pour assurer la sécurité des divers usagers de la route, d'interdire toute construction de nouvelles rues à l'extérieur des périmètres d'urbanisation et de réduire ainsi la multiplication des terrains et donc des entrées charretières en bordure des routes du réseau des routes nationales, régionales ou collectrices. L'ouverture de rues a effectivement été autorisée seulement à l'intérieur des PU de 2000 à 2009, et assouplie aux affectations de villégiature en 2009 à certaines conditions. Ces conditions ne visaient toutefois pas la sécurité des usagers, mais bien le maintien de la vocation forestière. Les traversées d'agglomération²³ demeurent un problème de taille, d'autant plus que la circulation automobile augmente.

Notons néanmoins, depuis 2000, divers travaux de construction et d'entretien du réseau routier comme l'aménagement de nouvelles rues essentiellement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation : rue des Barnaches à Martinville, deux

rues dans le lotissement des Collines paisibles à Sainte-Edwidge-de-Clifton et plusieurs rues à Coaticook. De plus, il y a eu réfection de ponts importants et la construction d'un pont multifonctionnel sur la rivière Coaticook qui assure la traversée des motoneigistes et d'autres usagers vers Dixville.

La MRC de Coaticook a préparé, en 2015, un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour aider les municipalités à effectuer efficacement et économiquement les travaux requis d'aménagement ainsi que d'entretien préventif et palliatif du réseau routier local.

Le transport ne se limite pas aux infrastructures routières : il touche également les services. Et dans ce domaine, la MRC de Coaticook peut rapporter certaines avancées. Les élus de la région se préoccupent depuis longtemps déjà du transport adapté et interurbain. Depuis janvier 2008, Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., né de la fusion d'Acti-Bus de la région de Coaticook et du Service de transport interurbain de la MRC de Coaticook, offre des services centralisés de transport adapté, de transport interurbain (Coaticook - Compton - Sherbrooke) et de transport intermunicipal.

Tableau 2.1.6a – Comparaison de l'utilisation des différents modes de transport (Recensement Statistiques Canada, 2011)

MODE DE TRANSPORT (2011)			
Population occupée totale âgée de 15 ans et plus ayant un lieu habituel de travail ou sans adresse de travail fixe selon le mode de transport	MRC de Coaticook	Région de l'Estrie	Province du Québec
Automobile, camion ou fourgonnette - conducteur	86,2 %	84,4 %	74,7 %
Automobile, camion ou fourgonnette - passager	4,4 %	3,9 %	3,8 %
Transport en commun	0,6 %	3,0 %	13,3 %
À pied	7,2 %	7,0 %	5,9 %
Bicyclette	0,4 %	0,7 %	1,3 %
Autre moyen	1,1 %	0,9 %	1,0 %

Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011

²³ « Une traversée d'agglomération est une voie de circulation située à l'intérieur du milieu urbanisé d'une agglomération et supporte à la fois des fonctions de transit et de circulation locale, opposant les riverains et les personnes transitant. » Définition citée dans Sylvie Paquette et coll. Université de Montréal, *Enjeux de paysage et sécurité routière en contexte de traversée d'agglomération*, Rapport déposé au ministère des Transports, décembre 2012.

CHAPITRE 2 : LE BILAN

Constats et observations, 2000-2015

En 2011, plus de neuf résidents sur dix utilisaient la voiture pour se rendre au travail, comme conducteur ou passager. Ce taux est supérieur à celui enregistré pour la région de l'Estrie et pour la province, ce qui peut s'expliquer par l'étendue du territoire de la MRC et par la localisation des pôles d'emplois qui sont à grandes distances des pôles résidentiels. L'utilisation du transport en commun était presque inexistante, celle-ci accaparant moins de 1 % des déplacements. Toutefois, 7,2 % des répondants se rendaient au travail à pied, chiffre supérieur à la moyenne régionale (7,0 %) et provinciale (5,9 %).

Le réseau structurant de la MRC est formé des routes 108, 141, 143, 147 et 253 et du rang 9. Le transport lourd se fait essentiellement sur les routes 143 et 253. La connexion de la MRC à l'autoroute 10 est déficiente, et le prolongement de la route 410 aura une incidence importante sur Waterville, Compton et Martinville. (voir cartes 2.1.6-1 et 2.1.6-2)

De fait, si l'ouverture de la 410 offre de nouvelles possibilités de développement pour le secteur industriel de la MRC, elle pourrait aussi accentuer les fuites commerciales au profit de Sherbrooke²⁴. En ce qui concerne l'entretien, on signale dans le PIIRL des tronçons de la route 253 non entretenus par le ministère des Transports du Québec entre Saint-Herménégilde et Sainte-Edwidge-de-Clifton. Le réseau de transport est également conditionné par les trois postes frontaliers qui se trouvent dans la MRC, soit ceux de Dixville, Saint-Herménégilde et East Hereford, sans oublier celui de Newport sur l'autoroute 55, juste au-delà des limites de la MRC.

Malgré les progrès réalisés au cours des 15 dernières années, le transport collectif reste peu développé dans la MRC. La centralisation des services pourrait cependant faciliter la croissance de ces modes de transport à l'avenir.

²⁴ Source : Groupe IBI, DAA, *Planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique*, mars 2014, p. 66.

CHAPITRE 2 : LE BILAN

Tableau: 2.1.6b : Synthèse des problèmes de transport du SAR 2000²⁵.

Problèmes	Localisations	Natures	Orientations	Propositions
Accès à l'autoroute 55	Ayer's Cliff	-Circulation lourde dans le village -Circulation ralentie dans le village -Accès déficient aux attraits de la MRC	-Assurer la sécurité sur les routes -Améliorer l'accès à l'autoroute 55	-Construire des voies lentes
Accès déficient à l'affectation industrielle de la rue Merrill	Sud de Coaticook	-Mauvais lien entre les industries établies dans le parc et les marchés à l'ouest du Québec et au nord des États-Unis -Circulation lourde dans Coaticook	-Favoriser le développement économique -Améliorer la qualité du transit de camionnage	-Construire des voies lentes
Secteurs ou territoires mal desservis	Chemin du Rang 9, Coaticook-East Hereford	-Détérioration du Rang 9 -Route difficilement carrossable, surtout en hiver et au printemps -Nécessité pour les habitants de la partie est de la MRC de transiter par le nord pour se rendre à Coaticook	-Favoriser l'équité régionale -Assurer la sécurité sur les routes	-Donner priorité à ces travaux dans le plan de transport
Nombreux accès au réseau routier supérieur (entrées privées et intersections)	Route 147, sortie Coaticook vers Compton Route 141, sortie Coaticook vers le hameau de Barnston	-Développement résidentiel et commercial en bordure de la route, situation qui entraîne des nuisances et augmente les risques d'accidents	-Limiter les intersections et entrées privées afin d'améliorer la sécurité -Maintenir la qualité du paysage	-Inclure une politique dans le schéma -Déterminer les secteurs où des améliorations sont nécessaires
Tracé déficient sur des routes à fort débit de circulation et au camionnage intensif	Route 147, entre Compton et Coaticook	-Tracé sinueux, emprise trop étroite, espace insuffisant pour les dépassements, et débits de circulation importants qui accroissent les risques d'accident sur ce tronçon	-Améliorer la qualité de la circulation	-Mettre en place des voies lentes -Mettre en place des bandes d'arrêt pour les autobus scolaires et machineries agricoles
Secteurs résidentiels à trop grande proximité des infrastructures de transport	Le long de certains périmètres d'urbanisation à la sortie des villages	-Morcellement des terrains en bordure des routes du réseau supérieur, régional ou des collectrices	-Assurer la sécurité des divers usagers de la route (automobilistes, cyclistes et piétons)	-Interdire toute construction de nouvelles rues à l'extérieur des périmètres
Ponts faisant l'objet de limitation de poids	Différents endroits (voir tableau page suivante)	-Sur ces structures, interdiction de la circulation de tout véhicule lourd dont la masse en charge excède le tonnage maximal inscrit sur le panneau, ralentissement du trafic de transit de camionnage	-Assurer la sécurité et l'efficacité du réseau routier.	Selon le cas : -Effectuer des travaux de renforcement -Maintenir la responsabilité du MTQ
Tracé déficient	Coaticook, ancien Canton de Barford, Saint-Herménégilde, East Hereford et Saint-Venant- de-Paquette	-Tracé et structure de la route déficients compte tenu du rôle de cette route	-Refaire le tracé et les fondations de la route	Voir orientation

²⁵ Règlement SAR 6-23, article 10.2, tableau 10.4 (Problèmes de transport)

CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.7 : Bilan des réseaux d'énergie et de télécommunications

Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

Le schéma de 2000 parlait peu des réseaux d'énergie et de télécommunications. Il se limitait à proposer d'améliorer le réseau des télécommunications afin de le rendre compétitif et compatible avec les nouveaux besoins de l'industrie, et à définir les conditions d'implantation des tours de télécommunications pour différentes affectations.

Aujourd'hui, une quinzaine d'années plus tard, les enjeux de l'énergie et des télécommunications se posent avec beaucoup plus d'acuité : la production et la distribution d'énergie prennent de nouvelles formes; les secteurs d'activité dépendent tous des télécommunications; les avancées technologiques ont laissé leur marque partout – à la maison, à l'école, à la ferme, dans les commerces, les usines et les services. On ne s'étonnera donc pas de la transformation fulgurante des réseaux de télécommunications depuis 2000.

Réalisations

Le réseau d'énergie n'a pas beaucoup changé, bien que de nouvelles formes d'énergie, comme les éoliennes et la biomasse, commencent à susciter un certain intérêt. Les réseaux de télécommunications, par contre, se sont grandement développés.

L'accès à Internet haute vitesse est aujourd'hui un facteur important de rétention pour les régions. C'est dans cet esprit qu'en 2010, la MRC a mis sur pied un organisme à but non lucratif appelé « Table d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook » (TACTIC). L'organisme travaille en partenariat avec le fournisseur de service, Télécommunications Xittel, lequel retourne à TACTIC, sous forme de redevances, 21 % des frais d'abonnement afin de voir aux coûts d'entretien, de réparation, d'électricité et de location du réseau. En échange, TACTIC est responsable de l'implantation des infrastructures et de leur entretien. En 2014, TACTIC était responsable de 39 cellules réparties dans les 12 municipalités de la MRC et couvrant environ 68 % du territoire. De ces 39 cellules, 17 sont installées sur une tour alors que les autres le sont sur des silos agricoles ou d'autres immeubles existants. En outre, une partie du territoire est desservie par Videotron et Xplornet. Aujourd'hui, Internet haute vitesse est accessible sur l'ensemble du territoire de la MRC.

La MRC de Coaticook compte huit antennes de cellulaire sur son territoire. Les municipalités sont bien desservies de façon générale. Font exception East Hereford, Saint-Venant-de-Paquette et quelques secteurs de Saint-Malo et de

Saint-Herménégilde qui ne reçoivent pas le signal et qui éprouvent, de ce fait, divers problèmes, notamment pour le déploiement des services d'urgence.

Depuis 2012, le territoire de la MRC est entièrement desservi par les ondes de la radio communautaire CIGN. Cette radio, qui assure la diffusion d'une information régionale et communautaire, est une force dans la MRC.

Énergie éolienne

- En 2007, le gouvernement énonçait de nouvelles orientations relativement aux éoliennes commerciales.
- La MRC a adopté un RCI sur les éoliennes en 2006, et a intégré ces dispositions dans son SAR par la suite, dispositions que les municipalités ont traduites à leur tour dans leur réglementation d'urbanisme locale (autour de 2009).
- Quelques municipalités ont également prévu des dispositions régissant les éoliennes domestiques, souvent gérées par règlements discrétionnaires.

Constats et observations, 2000-2015

On constate de façon générale une bonne desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire, mais certaines déficiences dans la desserte du réseau cellulaire. Il importe de combler ces lacunes, puisque les nouvelles technologies sont désormais une condition essentielle à diverses activités sociales, économiques ou récréatives. La population actuelle, les nouveaux résidents et les villégiateurs voudront avoir accès à ces services; les travailleurs autonomes, qui sont nombreux dans la MRC, en ont besoin; les usines, les commerces et les services en dépendent.

Dans ce SADD, on devra à la fois assurer le maintien et l'entretien des réseaux existants d'énergie et de télécommunications et faire place au changement. Les progrès technologiques très rapides peuvent marquer physiquement le territoire (réseau de transport d'énergie, éoliennes, tours de télécommunications) et les modes de fonctionnement dans les différents secteurs économiques, et il importe donc de planifier leur empreinte sur le territoire. Là aussi, le défi des prochaines années consistera à concilier les impératifs du développement et ceux de la qualité et de la beauté du milieu de vie.

Réseau électrique de la MRC de Coaticook

On retrouve dans la MRC six barrages hydroélectriques dont trois appartiennent à Hydro-Coaticook (Ville de Coaticook). Toutefois, la centrale d'Huntingville n'est plus en exploitation, et il en va de même pour la Centrale de la Chute-Burroughs

(Stanstead-Est). Les trois centrales relevant d'Hydro-Coaticook desservent la Ville de Coaticook, la partie urbaine de l'ancien Canton de Barnston ainsi que quelques segments de routes et de chemins à l'extérieur des limites de la Ville. Le parc industriel de Coaticook de même que les usines Codet (ex-Barmish) et de Niedner sont desservis par Hydro-Québec.

Pour ce qui est du réseau de distribution électrique d'Hydro-Québec, le territoire est traversé par une ligne de 450 kilovolts (kV) et une ligne de 120 kV. La ligne de 450 kV (aussi appelée ligne des Cantons) relie le poste des cantons de la MRC du Val-Saint-François au Vermont en passant par Martinville, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Saint-Herménégilde et Dixville. Deux postes de distribution appartenant à Hydro-Québec se trouvent également sur le territoire.

Hydro-Québec a des projets d'interconnexion entre le Québec et le New Hampshire. Hydro-Québec projette de construire à moyen terme, en collaboration avec Northern Pass Transmission, son partenaire américain, une ligne de 320 kV à courant continu qui permettrait d'exporter de l'électricité vers la Nouvelle-Angleterre. Cette ligne traverserait le territoire de la MRC de Coaticook sur quelque 40 km, majoritairement le long de la ligne existante de 450 kV. La zone envisagée s'élargit ensuite à la hauteur de Saint-Herménégilde et pourrait s'éloigner de la ligne pour rejoindre le New Hampshire.

La réalisation de ce projet se ferait à moyen terme si celui du partenaire se confirme du côté américain.

Tableau 2.1.7a : Barrages hydroélectriques de la MRC de Coaticook

Nom du barrage	Propriétaire	Catégorie du barrage	Cours d'eau	Fonctionnel (O/N)
Centrale de la Chute-Burroughs	Hydro-Québec	Forte contenance	Niger	N
Huntingville	Boralex	Forte contenance	aux Saumons	N
Saint-Paul	Ville de Coaticook	Forte contenance	Coaticook	O
Belding	Ville de Coaticook	Forte contenance	Coaticook	O
Penman	Ville de Coaticook	Forte contenance	Coaticook	O
Eustis	Ville de Sherbrooke	Forte contenance	Coaticook	O

CHAPITRE 2 : LE BILAN

Réseau de gaz naturel de la MRC

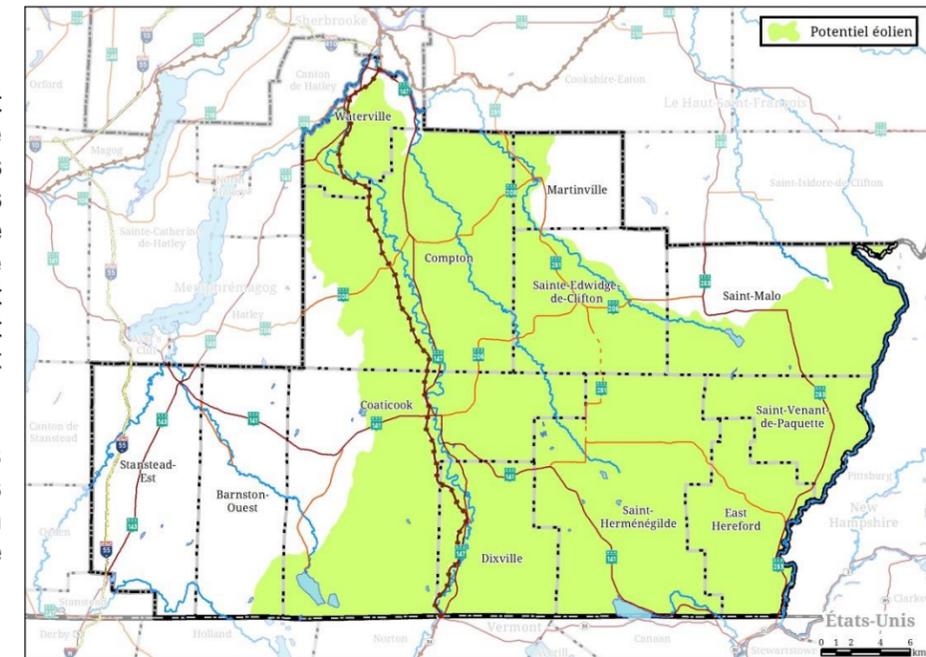
Le tracé d'un gazoduc transportant du gaz naturel vers les États-Unis afin de se raccorder au Système de transport de gaz naturel Portland (PNGTS) s'est achevé à l'hiver 1998. Ce gazoduc exploité par la firme Gazoduc TQM présente une pression maximale de 9 928 kPa, une emprise permanente de 23 mètres et un diamètre de conduites variant de 508 à 762 millimètres. Le gazoduc traverse ou longe les limites des municipalités de Stanstead-Est, Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Saint-Herménégilde, Sainte-Edwidge-de-Clifton et East Hereford. À l'heure actuelle, deux sorties pour une desserte locale sont disponibles sur le circuit par Gaz Métropolitain : Coaticook et Waterville

Nouvelles énergies potentielles...

Éoliennes

Le potentiel éolien de la MRC à des fins de production d'énergie est relativement faible et se limite à certains secteurs des municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville et Saint-Herménégilde. Ces secteurs se situent entre la ligne des Cantons d'Hydro-Québec (ou près de celle-ci) et la ligne de transport d'électricité de 120 kV qui relie Stanstead et couvrent les flancs ouest du secteur du mont Hereford, le secteur du chemin Dupont à Dixville, ainsi que le secteur du mont Barnston et du mont Pinnacle. Le potentiel éolien se situe principalement à la frontière entre le district écologique des basses collines du mont Hereford (6) et des basses collines de la rivière Coaticook (4).

Or, en général, bien que la capacité d'absorption visuelle (CAV) des basses collines du mont Hereford soit forte, celle des basses collines de la rivière Coaticook est faible. Bien entendu, cela ne donne qu'un indice général de la capacité d'absorption. Chaque projet nécessite l'évaluation au cas par cas des situations.



Biomasse forestière

« La région dispose d'une quantité non négligeable de matière ligneuse qui mériterait d'être valorisée par la filière énergétique. Ce potentiel de biomasse forestière est estimé à 204 500 tma pour la région de l'Estrie, dont 23 100 tma peuvent être récoltées dans les forêts de la MRC de Coaticook. La majorité de ces volumes sont issus d'essences feuillues (64 %). Les coûts d'approvisionnement, considérant une distance de transport de 100 km, s'élèvent entre 71 \$ et 85 \$/tma pour la biomasse disposée en bordure de chemin, et de 90 \$ à 107 \$/tma si elle est laissée sur les parterres de coupe. »²⁶

« Les expertises de récolte, de transformation et de mise en valeur sont disponibles dans la MRC et la région de l'Estrie. Ce marché additionnel stimulerait la récolte et la disposition de bois de moindre valeur. Il permettrait aussi des travaux sylvicoles haussant la valeur des boisés. Un centre de traitement et de valorisation pourrait être envisagé. Celui-ci serait géré par un collectif de propriétaires forestiers qui en assurerait le fonctionnement, la vente des produits et leur distribution. Les ventes pourraient être locales ou internationales, profitant de la proximité des États-Unis. »²⁷

26 Groupe DDM, 2013. Étude d'approvisionnement à la biomasse forestière pour le Centre de santé et des services sociaux des Sources – CSSS

27 Groupe DDM, Février 2014. Diversification économique, exploitation durable et mise en valeur de la forêt privée sur le territoire de la MRC de Coaticook

CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.8 : Bilan de nos ressources minérales et gazières et des eaux souterraines

Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

Les ressources minérales et gazières et les eaux souterraines occupaient relativement peu de place dans le schéma d'aménagement de 2000. Le schéma exigeait de façon assez générale que l'aménagement et le développement se fassent dans le respect constant de l'environnement et que l'environnement soit intégré à tous les aspects de l'aménagement du territoire. Il prévoyait, par ailleurs, autoriser les activités d'extraction (gravières, sablières et carrières) dans les affectations agricoles et forestières à certaines conditions parfois plus strictes que celles de la CPTAQ.

Réalisations

On note peu de réalisations en matière d'extraction minérale et gazière depuis 2000 parce que ces activités sont marginales dans la MRC de Coaticook. Malgré tout, le schéma contenait des normes pour les carrières et sablières, différentes selon la localisation et selon son aspect permanent ou temporaire (pour abaissement de buttes seulement par exemple).

En ce qui concerne les eaux souterraines, la MRC a adopté des dispositions relatives à la protection des puits et des sources d'eau potable. Le schéma actuel interdit plusieurs usages au pourtour des puits desservant 21 personnes ou plus²⁸. En outre, la MRC de Coaticook a créé en 2007 le Comité de gestion de l'eau dans le but d'assurer la protection de cette ressource.

Constats et observations, 2000-2015

Dans la MRC de Coaticook, l'extraction minière et gazière représente une activité relativement peu importante et se limite principalement à l'exploitation de carrières, de sablières et de gravières. Les usages d'extraction ne sont pas permis à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, bien que des droits acquis s'appliquent toujours dans la plupart de ceux-ci, ce qui explique la présence de plusieurs carrières, sablières et gravières dans ces périmètres. C'est également le cas pour les affectations du territoire situées en zone agricole permanente. Plusieurs entres elles se retrouvent en droit acquis.

Les besoins pour des granulats de qualité sont importants dans la MRC de Coaticook. En effet, plus de 60 % des routes de la MRC sont en gravier et devront être remises en état à moyen terme. Cependant, l'Estrie compte très peu de gravières-sablières de bonne qualité. Un granulats de qualité est moins abrasif pour les concasseurs et résiste mieux au cycle de gel-dégel et aux chocs. C'est pour cette raison que le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) fait de l'exploitation rationnelle des réserves de sable et gravier un enjeu minier important, tout particulièrement pour les gisements de meilleure qualité, qui offrent une ressource non renouvelable en quantité limitée.

L'eau souterraine est une source importante et économique d'eau potable, dans la MRC de Coaticook encore plus qu'ailleurs au Québec. En effet, la très grande majorité (94 %) de la population de la MRC s'approvisionne par des puits individuels ou municipaux. Seul le périmètre urbain de Waterville est desservi par une prise d'eau de surface, à même le lac Massawippi.

L'eau souterraine est également essentielle aux activités agricoles de même qu'à la survie des écosystèmes aquatiques qu'elle alimente. Il importe donc de bien la connaître pour bien la protéger. La dernière étude exhaustive dans la MRC

28 C'est après l'adoption du schéma de 2000 que le règlement provincial sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r. 6) est entré en vigueur (2002). Ce dernier prévoit que les municipalités délimitent des aires de protection autour des ouvrages de captage des eaux desservant 21 personnes ou plus. Les rayons de protection de 30, 300 et 1000 m prévus au schéma deviennent donc complémentaires mais arbitraires puisque les aires de protection calculées autour des puits ne sont jamais sphériques et dépendent de la direction de l'alimentation des eaux.

Coaticook démontrait que l'eau souterraine était de bonne qualité. Cette étude remonte cependant à 1998²⁹. Par ailleurs, nous savons peu de choses sur la quantité d'eau disponible ou sur sa vulnérabilité, même si l'importante activité agricole sur le territoire pourrait avoir une incidence sur la qualité des eaux souterraines qui assure l'approvisionnement en eau potable de plus de 90 % de la population. Or, le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines, lancé en 2008 par le gouvernement du Québec, précisément pour assurer la protection et la pérennité de cette ressource précieuse, ne semble pas encore viser l'Estrie³⁰.

Ce SADD, axé sur le développement durable et la protection des ressources naturelles, tient compte de ces enjeux.

Portrait des ressources minérales et gazières ainsi que des eaux souterraines

Mines

Historiquement, l'activité minière était relativement importante en Estrie. Il en est tout autre aujourd'hui. Bien qu'il n'y ait pas eu d'exploration intensive dans le passé dans la MRC, le territoire borde le complexe minier de Capelton-Eustis, longtemps considéré comme le plus profond du Canada. Un parc de résidu minier a été exploité durant plusieurs années dans les anciennes limites de la municipalité de Compton. Aujourd'hui, la MRC compte un seul site minier situé à Sainte-Edwidge-de-Clifton. L'ancienne mine de quartz que l'on nommait mine Bourque se trouve toujours sous tenure privée en zone non agricole permanente, mais elle n'est ni exploitée ni restaurée. Plusieurs observations effectuées sur le territoire ont permis de repérer des gisements de minerais métalliques (or, cuivre et zinc) et non métalliques (six sites de quartz, sans compter la mine Bourque de Sainte-Edwidge-de-Clifton).

Carrières et sablières

En 1989, le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à un inventaire des ressources en granulats (sable et gravier) de la MRC. Les principaux dépôts de la région sont situés dans la vallée de la rivière Coaticook avec, entre autres, l'esker du même nom. La majorité des granulats de la région sont de qualité médiocre, ce qui explique notamment leur faible résistance à l'usure. Il existe toutefois un gisement de très bonne qualité au nord du périmètre urbain de Martinville et à l'intérieur de celui-ci. Enfin, plusieurs sites d'extraction se trouvent à proximité ou à l'intérieur des périmètres d'urbanisation de Martinville, Coaticook, Compton et East-Hereford. Par ailleurs, la MRC compte actuellement très peu de grandes carrières et il s'agit essentiellement de carrières de pierre concassée et industrielle. Il n'existe aucune carrière de pierre architecturale sur le territoire.

Gaz de schistes

Le sous-sol de la MRC renferme aussi d'autres ressources, comme le gaz de schiste contenu dans les shales. Des travaux d'exploration ont été effectués dans la municipalité de Saint-Herménégilde en 2010. Un seul puits a été foré et celui-ci a été définitivement fermé quelque temps après. La société d'exploration ne prévoit aucune exploitation. Compte tenu des résultats des travaux d'exploration menés en 2010 et du faible potentiel de la région par rapport à celui qu'offre la vallée du Saint-Laurent, il est peu probable que des gisements de gaz de schiste soient exploités dans la région à court ou moyen terme.

Eaux souterraines

La grande majorité de la population de la MRC de Coaticook est desservie par les eaux souterraines. Environ 45 % de la population tire son eau potable de puits individuels, et près de 9 000 résidents, soit 48 % de la population, sont approvisionnés par le réseau d'aqueduc municipal. Quarante-six puits desservent 21 personnes ou plus et sont donc assujettis au Règlement sur le captage des eaux souterraines. Certaines municipalités, dont Sainte-Edwidge-de-Clifton, éprouvent des problèmes d'approvisionnement en quantité suffisante.

29 Patrick Polan, Monique Henry, *Qualité de l'eau souterraine dans la MRC de Coaticook*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie, Direction de la santé publique et de l'évaluation, 1998.

30 Voir la carte de la couverture territoriale du programme :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/souterraines/programmes/Couverture-territoriale.pdf>

CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.9 : Bilan de notre patrimoine

Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

La MRC de Coaticook est reconnue pour la beauté et la nature unique de ses paysages, modelés par la géographie du terrain, ses collines et ses vallons, et façonnés par le travail agricole et sylvicole. Elle est également connue pour son patrimoine bâti, ses villes et ses cœurs villageois riches de leurs deux cultures, francophone et anglophone. La préservation et la mise en valeur des éléments patrimoniaux et historiques suscitent beaucoup d'intérêt auprès des organisations municipales et régionales.

Le schéma d'aménagement de 2000 s'en préoccupait aussi, l'une des grandes orientations énoncées étant de créer une image distinctive qui ferait ressortir le caractère naturel et patrimonial de la MRC. Le schéma proposait, pour ce faire, d'élaborer et de mettre en place une politique du patrimoine afin de protéger et de mettre en valeur des éléments et des sites patrimoniaux et récupérer des bâtiments patrimoniaux par les instances municipales. Cette politique n'a pas été réalisée malgré que quelques initiatives locales aient vu le jour.

Réalisations

Les actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine menées par la MRC de Coaticook ou ses municipalités depuis 2000 ont visé à la fois le patrimoine paysager et le cadre bâti patrimonial.

Les résidents et les visiteurs de passage peuvent désormais découvrir la richesse paysagère, historique, culturelle et identitaire de la région par divers moyens :

- La Voie des pionniers, une initiative de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook
- La tournée Paroles d'Outre-temps, une visite-découverte de dix cimetières patrimoniaux de Coaticook, réalisée par la Ville de Coaticook
- Trois guides et quinze panneaux d'interprétation sur l'architecture patrimoniale -résidentielle, institutionnelle, commerciale et industrielle de la Ville de Coaticook
- Le Chemin des Cantons, qui traverse cinq municipalités de la MRC de Coaticook

- Les circuits Découverte de Coaticook et les sites d'intérêt de la région proposés notamment par la TCCC
- Les installations des Amis du patrimoine de Saint-Venant-de-Paquette
- Les points de vue accessibles des sommets des monts Pinnacle (Coaticook) et Hereford (Saint-Herménégilde) ainsi que de la tour la Montagnaise (Saint-Malo).

Par ailleurs, des travaux importants de documentation et de caractérisation du patrimoine ont été réalisés au cours des dernières années :

- Caractérisation et évaluation des paysages de la MRC de Coaticook, à l'initiative de Paysages estriens
- Cartographie participative sur les paysages culturels patrimoniaux, un exercice qui a permis d'identifier les paysages culturels patrimoniaux d'intérêt
- Caractérisation de 30 édifices du centre-ville de Coaticook par Patri-Arch, pour la Ville de Coaticook
- Inventaire des cimetières et des croix de chemin de la MRC de Coaticook, réalisé par Patri-Arch
- Inventaire du patrimoine agricole de la MRC de Coaticook réalisé par Patri-Arch

Sur le plan réglementaire, quatre sites d'intérêts patrimoniaux sont actuellement définis dans le schéma d'aménagement de la MRC :

- le hameau de Way's Mills;
- le hameau de Moe's River;
- la partie urbaine de Dixville;
- la partie urbaine de Compton.

Les mesures prévues dans ces sites d'intérêts patrimoniaux visaient les objectifs suivants :

- Intégration harmonieuse des nouveaux bâtiments

- Conservation des principales caractéristiques des bâtiments anciens
- Préservation de l'aspect visuel et esthétique des territoires d'intérêts historiques.

De plus, chacune des municipalités de la MRC s'est dotée d'un CCU qui peut élaborer et utiliser des mécanismes de protection du patrimoine. D'ailleurs, sept municipalités de la MRC ont utilisé leur pouvoir de citation de monuments historiques et de sites du patrimoine. Certaines municipalités ont aussi mis sur pied un comité de la culture et du patrimoine³¹. Depuis 2011, issu de la TCCC, le Comité sur le patrimoine religieux se penche sur la grande question de la conservation et de la valorisation des églises, des cimetières et des croix de chemin.

À cela s'ajoutent les efforts d'éducation et de sensibilisation à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine sous toutes ses formes. Notons, à ce chapitre :

- la production par la MRC du *Guide des bonnes pratiques en patrimoine agricole*, qui donne aux propriétaires des conseils sur la restauration des bâtiments agricoles patrimoniaux³² (juin 2010);
- la formation CCU 101, qui explique le rôle de ce comité et de son pouvoir de recommandation en matière de patrimoine (2014);
- trois colloques sur le patrimoine religieux, dont un sur l'avenir des églises (2011-2015).

Grâce à ces nombreuses actions, les paysages et les éléments patrimoniaux sont maintenant intimement liés au développement culturel et économique de la MRC.

En 2009, la MRC a signé la Charte des paysages estriens. Cette charte visait à :

- promouvoir la protection du patrimoine paysager;
- sensibiliser les intervenants à la valeur des paysages et à l'impact des interventions en matière d'aménagement du territoire;
- favoriser la concertation en ce domaine.

³¹ Source : Extrait de la Politique culturelle de la MRC de Coaticook, p. 12.

CHAPITRE 2 : LE BILAN

Constats et observations, 2000-2015

La MRC de Coaticook est riche d'un précieux patrimoine paysager, agricole, architectural, religieux et historique. Elle est riche aussi d'un vaste réseau d'amis du patrimoine, qu'il s'agisse d'associations, d'organismes communautaires ou de citoyens fiers de leur héritage et qui déploient beaucoup d'énergie et de temps à la conservation, la mise en valeur du patrimoine bâti.

Pourtant cette richesse est encore, à bien des égards, un trésor caché. L'absence d'une image distinctive, le manque de ressources, l'intégration déficiente des différents parcours et le manque d'arrimage entre des initiatives isolées empêchent la pleine reconnaissance du patrimoine de la région³³. Par ailleurs, les efforts déployés ont porté davantage sur les études de nature documentaires que sur les stratégies de mise en œuvre et de développement. Il convient, enfin, de souligner l'absence de consensus sur les priorités.

Bien que les objectifs soient louables pour préserver les noyaux villageois d'intérêt, il est possible de constater le manque d'uniformité dans la prise en charge municipale de ces obligations dans les réglementations locales d'urbanisme.

Ces constats laissent entrevoir les défis et les pistes d'interventions que le présent schéma devra aborder de front.

33 Source : Groupe IBI, DAA, *Planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique*, mars 2014, fiche thématique 7.

Tableau 2.1.9a : Identification des éléments patrimoniaux avec statut présent sur le territoire de la MRC de Coaticook
2018, R.M., 6-25.1, a.11

Nom	Municipalité
Éléments patrimoniaux ayant le statut de « classement d'immeuble patrimonial » par le MCC	
Château Arthur-Osmore-Norton	Coaticook
Éléments patrimoniaux ayant le statut de « citation d'immeuble patrimonial » par la Municipalité	
Église de Saint-Wilfrid 2002	Barnston-Ouest
Grange ronde Stanley-Holmes 2001	Barnston-Ouest
Église baptiste de Barnston 2004	Coaticook
Église Sisco Memorial 1996	Coaticook
Grange de la Ferme-du-Plateau-de-Coaticook 1999	Coaticook
Vieille gare de Coaticook 1999	Coaticook
Vieille poste 1988	Coaticook
Croix de chemin Lemire	Sainte-Edwidge-de-Clifton
Croix de chemin du Village de Sainte-Edwidge	Sainte-Edwidge-de-Clifton
Croix de chemin Scalabrini	Sainte-Edwidge-de-Clifton
Croix de chemin paroissiale	Sainte-Edwidge-de-Clifton
Église de Saint-Herménégilde 2005	Saint-Herménégilde
Hôtel de ville 1988	Stanstead-Est
Château d'eau de la rue Dominion 2010	Waterville
École Milby 1992	Waterville
Pont de Milby 1992	Waterville
Ensemble d'éléments patrimoniaux ayant le statut de « Citation de site patrimonial » par la Municipalité	
Hameau de Way's Mills 2010	Barnston-Ouest
Secteur Saint-Edmond 2010	Coaticook
Site du patrimoine du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton 2004	Sainte-Edwidge-de-Clifton
Site du patrimoine de l'église de Saint-Venant-de-Paquette 2004	Saint-Venant-de-Paquette

Source : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/>
2018, R.M. 6-25.1, a,X

CHAPITRE 2 : LE BILAN

Politique culturelle de la MRC de Coaticook en lien avec le patrimoine

1997 à 2012

En 1997, la MRC adopte une première politique culturelle rédigée par la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook. Trois axes sont priorisés :

- Sensibiliser la population à toutes formes d'expression artistique et culturelle dans la MRC et en promouvoir la diffusion
- Encourager et collaborer à l'organisation de manifestations culturelles et artistiques à travers les fêtes populaires et y intégrer les artistes
- Sauvegarder et mettre en valeur tous les patrimoines, la culture et les espaces naturels.

La sensibilisation, la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine bâti ainsi que la concertation dans la planification et la révision du schéma se déclinent dans trois des secteurs d'intervention de la politique culturelle, soit les arts visuels et métiers d'art, le patrimoine, et l'administration municipale régionale.

De la réalisation du plan d'action de cette politique et de la réalité du début des années 2000 ressortent certains enjeux qui forgeront la deuxième politique culturelle adoptée en 2005. Ces enjeux sont la nécessité d'une approche plus globale pour réaliser des études, compiler et compléter des inventaires, établir des priorités, créer des complicités et favoriser des alliances entre plusieurs acteurs pour sensibiliser, informer et animer le milieu régional.

2012 à aujourd'hui

En mars 2012, une deuxième politique culturelle est adoptée par le Conseil de la MRC de Coaticook. En voici la mission :

«La municipalité régionale de comté de Coaticook reconnaît l'apport de la culture à la vitalité de la région. La culture a contribué à façonner le cadre de vie régional au plan historique et elle valorise aujourd'hui la qualité du milieu de vie. Aux fins d'accentuer la sensibilisation de la population à cet égard et pour en permettre une meilleure intégration dans ses propres pratiques, la MRC de Coaticook entend promouvoir et soutenir le développement culturel de concert avec d'autres partenaires aux échelles locale et régionale. »

La MRC reconnaît dans ses principes directeurs que l'accès à la culture favorise le développement des individus par un apport de connaissance et d'expérience. Le développement culturel est également porteur de potentiel pour la région qui souhaite développer une image distinctive selon un axe stratégique : nature – culture – agriculture. Le développement de certains éléments du domaine culturel favorise la réalisation d'aménagements à la fois porteurs de sens et de retombées économiques.

Le principal enjeu du secteur d'intervention « histoire et patrimoine » revient à la question du maintien et de l'entretien du patrimoine bâti ainsi qu'aux coûts qui y sont reliés. La sauvegarde et la mise en valeur de tous les types de patrimoine sont parfois difficiles. Il existe dans le milieu une volonté de créer des alliances pour sensibiliser, informer et animer le milieu régional.

Les objectifs liés à l'histoire et au patrimoine de la politique de 2012 sont d'assurer la préservation du patrimoine et d'affirmer l'identité culturelle de la MRC.

La MRC désire encourager la recherche à caractère historique sur son territoire. Pour donner suite aux intentions d'assurer la préservation et la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine, la MRC favorise la concertation et la mise à contribution de plusieurs intervenants, dont les citoyens, les organisations sectorielles et les pouvoirs locaux, dans l'identification et le choix des moyens de sauvegarde. Les résultats de ces démarches doivent s'intégrer aux préoccupations d'aménagement et aux enjeux de l'organisation territoriale.

Charte des paysages estriens – valeurs et principes

Article 1 - le patrimoine bâti et naturel est le fondement du paysage;

Article 2 - le paysage est un élément distinctif du cadre de vie de la collectivité, notamment sur les plans culturel, économique, esthétique, environnemental et social;

Article 3 - la diversité et la qualité du paysage constituent une ressource et un moteur économique déterminants;

Article 4 - la qualité du cadre de vie et la beauté des paysages constituent un facteur d'attraction, tant pour les nouveaux résidents et les visiteurs que pour les entreprises;

Article 5 - la protection, la gestion et la mise en valeur du paysage, en tant que bien commun, sont d'intérêt aussi bien public que privé, ainsi que de responsabilité autant individuelle que collective;

Article 6 - les techniques de production agricole, forestière, industrielle et minière, ainsi que les pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de tourisme et de loisirs transforment les paysages et ont des conséquences sur eux;

Article 7 - les citoyens ont droit à un cadre de vie équilibré, favorable à la santé et culturellement significatif;

Article 8 - les citoyens ont le droit d'accéder aux informations relatives au patrimoine paysager détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur le paysage qu'ils contribuent, par leurs activités, à façonner;

Article 9 - le ciel étoilé est reconnu comme un bien et un patrimoine scientifique, environnemental et paysager; il doit à ce titre être protégé de la pollution lumineuse.

Source : Paysages Estriens

CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.10 : Bilan des industries touristiques et culturelles

Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

Le tourisme et la culture tenaient une place de choix dans le schéma de 2000, dont l'une des grandes orientations était de favoriser un développement récréotouristique et culturel régional structuré en complémentarité avec les autres MRC de l'Estrie.

Les objectifs consistaient à créer une image distinctive mettant en valeur la richesse naturelle et patrimoniale de la MRC à partir des trois axes du développement touristique – la nature, la culture et l'agriculture – et à miser sur une structure touristique extensive en évitant les infrastructures et aménagements lourds.

Réalisations

La MRC de Coaticook, les municipalités qui la forment et les intervenants dans les domaines du tourisme et de la culture n'ont pas chômé depuis 2000. Les initiatives se sont multipliées et ont pris diverses formes : cadre réglementaire, politiques et stratégies, développement, promotion, mobilisation communautaire.

Sur le plan naturel, la MRC a élaboré une politique de protection et de mise en valeur des sites naturels, panoramiques, écologiques, fauniques, ainsi que des corridors verts (récréotouristiques) prioritaires et secondaires. Elle a également défini une affectation « Parc écologique » et les activités qui y sont permises.

En matière d'agriculture, la MRC a autorisé certains usages de nature récréotouristique compatibles avec l'agriculture et la foresterie dans les affectations « Agricole », « Rurale » et « Forestière ».

Enfin, reconnaissant l'apport de la culture à la vitalité de la région, au cadre de vie régional sur le plan historique et à la qualité du milieu de vie, la MRC de Coaticook a adopté, en 2005, une nouvelle politique culturelle assortie d'un plan d'action, qu'elle a mise à jour en 2011 et adoptée en 2012.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'offre culturelle et récréotouristique, beaucoup de chemin a été parcouru ces dernières années. Des circuits ont été conceptualisés et les attraits majeurs de la région se sont modernisés, se sont agrandis et ont ajouté de nouveaux volets à leur vocation première :

- Le Parc de la Gorge a diversifié son offre, ajoutant une mini-ferme, un centre d'équitation, des refuges tout équipés et plusieurs nouveaux sites au camping. Les trois étages de la grange ronde ont été aménagés et le site offre désormais de l'escalade sur glace et des pistes pour la pratique du vélo hivernal. De plus, un programme d'activités (cours de yoga, aquaforme, chansonniers) est proposé aux campeurs et à la population locale. Enfin, impossible de passer sous silence le succès phénoménal de Foresta Lumina, le parcours nocturne qui a attiré quelque 72 000 visiteurs dès sa première année en 2014.
- L'ancienne pisciculture de Baldwin, ouverte sous le nom de Parc Découverte nature, propose une visite de la pisciculture la plus moderne en Amérique du Nord. Un microscope géant permet aux visiteurs d'observer les différentes espèces qui vivent dans les marais, de pêcher dans l'un des étangs prévus à cette fin et de faire cuire son poisson sur place dans l'une des haltes BBQ.

- Le Marché de la Ferme Beaulieu, installé dans un bâtiment tout neuf et beaucoup plus grand que l'ancien, offre une belle porte d'entrée à la Vallée de la Coaticook. Des produits de plus en plus variés y sont cuisinés et vendus sur place.
- Les Comptonales s'imposent aujourd'hui comme un événement régional incontournable pour les amateurs des produits du terroir. Les visiteurs et les résidents peuvent y rencontrer des producteurs locaux dans une atmosphère de fête agricole lors de différents événements organisés par l'organisme.
- La Fromagerie La Station a construit une toute nouvelle salle d'affinage, mis en production de nouveaux produits, et offre maintenant des visites guidées de ses installations.
- Des produits de niche d'excellente qualité se sont développés, tels que le vélo de montagne (mont Hereford et Parc de la Gorge).
- Pistes de véloneige au Parc de la Gorge et une toute première saison de ski de montagne au mont Hereford à l'hiver 2016.
- Les deux premières éditions des Médiévalestries de Waterville ont connu un bon succès. Cet événement ponctuel illustre bien la capacité de la MRC d'accueillir des initiatives récréotouristiques d'envergure.
- Les Amis du Patrimoine de St-Venant-de-Paquette n'ont pas chômé depuis 2000 : ajout de sentiers et d'un audioguide, améliorations des aménagements, réfections du musée-église, agrandissement de la Maison de l'arbre, mise sur pied de forfaits et d'activités familiales.
- Une nouvelle tour d'observation a été construite au Verger La Pommalbonne.
- Le Verger le Gros Pierre a construit une grande galerie couverte et a agrandi son bâtiment d'accueil.
- Le Verger Ferland diversifie sa production : des cidres de pommes et des mistelles de poires, en plus d'un pétillant non alcoolisé à la poire sont maintenant conçus sur place.
- La ferme piscicole des Bobines grandit et la production de truites doublera.
- Le Domaine Ives Hill procède à l'agrandissement de son site, à l'aménagement d'une salle de réception et à la réfection complète de la boutique, en plus de proposer des visites guidées des champs et des installations.
- Notons aussi l'arrivée de nouvelles entreprises : Vignoble Les Coteaux du Tremblay, Miel Pur Délice, Les Délices de Compton (cerises, camerises et autres petits fruits bio), Microbrasserie Coaticook, Ferme les Broussailles (fromage de chèvre).
- La Voie des pionniers propose aux visiteurs un voyage dans l'histoire du développement dans chacune des 12 municipalités de la région. L'ensemble du circuit est formé de vingt-deux stèles représentant chacune un personnage historique qui nous raconte, oralement, ses réalisations et son époque. Les installations mettent également en valeur le patrimoine bâti ou le paysage environnant.

CHAPITRE 2 : LE BILAN

- Le Chemin des Cantons traverse la MRC de Coaticook dans les municipalités de Stanstead-Est, Barnston-Ouest, Coaticook, Compton et Waterville et présente les éléments patrimoniaux qui témoignent de l'influence anglo-américaine dans le développement des Cantons-de-l'Est.

Constats et observations, 2000-2015

Les industries culturelles et touristiques de la MRC de Coaticook ont des forces qui en faciliteront leur développement. Tout d'abord, des aménagements et des sites naturels et culturels d'exception qui expliquent la vitalité de ces secteurs d'activité : Parc de la Gorge, mont Hereford, mont Pinnacle, sites ornithologiques, musée Beaulne, Lieu historique national du Canada Louis-S.-St-Laurent, Sentier poétique de Saint-Venant-de-Paquette, La Voie des pionniers, Chemin des Cantons. Ensuite, un vaste programme d'activités et d'événements récréatifs, culturels, artistiques et agrotouristiques susceptible d'attirer les résidents de la MRC et des visiteurs régionaux. Et enfin, un réseau établi et intégré d'intervenants publics et privés regroupés autour de projets structurants, et qui se distingue par un niveau élevé de concertation.

Enfin, et surtout, la région de Coaticook s'est taillée, ces dernières années, une réputation enviable dans le créneau de l'agrotourisme, en forte progression. La montée de petites entreprises agroalimentaires dans la région trouve son pendant dans l'industrie du tourisme. Des deux mouvements parallèles et synergiques, qui mettent en valeur les produits du terroir et le savoir-faire régional dans les commerces alimentaires, les restaurants, les événements agrotouristiques d'envergure et les tables champêtres de renom ont une incidence économique indéniable et un potentiel d'expansion appréciable.

Par contre, certaines faiblesses de ces mêmes industries pourraient en ralentir la croissance et devront être prises en compte dans les orientations proposées dans le présent schéma. Ainsi, la MRC de Coaticook reste, malgré ses attraits, une destination encore assez méconnue. Bien qu'il ait connu une croissance sensible au cours des dernières années, l'hébergement de villégiature dans la MRC de Coaticook reste déficient à plusieurs égards. L'hébergement en établissements hôteliers de grande capacité est inexistant. En effet, on ne retrouve aucun hôtel de plus de 40 chambres sur le territoire. L'implantation de certains types d'hébergement locatif à court terme (chalets, résidences de tourisme, etc.) fait maintenant l'objet de nombreuses demandes dans les municipalités locales. Ce type d'hébergement ainsi que l'hébergement saisonnier plus rudimentaire (yourtes, cabines, etc.) nécessiteront des règles d'aménagement strictes, car ils se localisent en dehors des secteurs urbains.

LA VALLÉE DE LA COATICOOK

En 2008, la ville de Coaticook se dote d'une nouvelle image. Le logo demeure le même, mais les appellations Vallée de la Coaticook et *Coaticook River Valley* font leur apparition. À partir de ce moment, Tourisme Coaticook utilise cette marque dans les différents placements publicitaires et actions de promotion pour vendre la région.



CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.11 : Bilan des milieux hydriques

Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

L'eau, c'est la vie. Et dans la MRC de Coaticook, l'eau est omniprésente – rivières, lacs, nappes phréatiques souterraines, milieux humides. Elle est essentielle à tous les secteurs d'activité – au milieu de vie des résidents, à l'agriculture, à l'industrie, au tourisme. Pourtant, aucune des grandes orientations définies dans le schéma de 2000 ne visait directement les milieux hydriques, bien que deux d'entre elles y touchaient indirectement, soit la volonté de favoriser un environnement humain et naturel de qualité et celle de délimiter des zones de contraintes naturelles et anthropiques pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Un objectif et une stratégie de mise en œuvre, toutefois assez larges, découlent des grandes orientations liées aux milieux hydriques : veiller à ce que l'aménagement et le développement se fassent dans le respect constant de l'environnement et, pour cela, intégrer la notion d'environnement à tous les aspects de l'aménagement du territoire.

En outre, la protection du milieu hydrique est soulevée dans diverses préoccupations environnementales énoncées dans le schéma révisé et dans divers secteurs d'intervention, qu'il s'agisse de la protection des rives des lacs et des cours d'eau dans l'exploitation forestière, de l'adoption de bonnes pratiques le long des lacs et des cours d'eau en agriculture, de la délimitation de zones de contrainte, comme les zones inondables et les habitats fauniques, ou encore de la protection des rives, du littoral et des berges.

La MRC reconnaît également l'importance de la rivière Coaticook – un corridor bleu régional qui présente une valeur récréotouristique indéniable et qui constitue, parallèlement, un habitat faunique et floristique fragile.

Enfin le plan d'action proposait divers projets en lien avec la protection du milieu hydrique :

- Mise en place d'un cadre d'intervention dans la coordination et réalisation de projets intégrés de gestion de l'eau par bassin versant issus du milieu agricole
- Élaboration d'un guide pour la préparation, la réalisation et le suivi de projets intégrés de gestion de l'eau en milieu agricole
- Élaboration de plans d'action municipale pour la stabilisation des berges de la rivière aux Saumons.

Réalisations ou évolution de la situation, 2000-2015

De nombreuses mesures de protection et de mise en valeur des milieux hydriques ont été mises en œuvre depuis 2000 :

- Adoption dans le schéma d'aménagement de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI)
- Réalisation en 2004 d'un projet d'identification et de caractérisation des milieux humides de la MRC

- Délégation en 2006 de la compétence sur les cours d'eau à la MRC en vertu des articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales* et révision des outils législatifs de gestion de l'eau en 2013
- Création du Fonds de cours d'eau en 2007 et refonte des modalités de financement en 2015. De 2008 à 2013, un peu plus de 200 000\$ ont été octroyés par le Fonds de cours d'eau, principalement pour des travaux de stabilisation de rive (environ 70% des investissements), pour un effet levier (\$Fonds : \$investi) de 1\$: 1,44\$. Environ 3 263 mètres de rives ont été stabilisés grâce au soutien financier du Fonds de cours d'eau. Devant ce constat et prenant conscience des effets mitigés de la stabilisation de rive, la politique d'investissement a été modifiée en 2015 afin de favoriser le financement de projet plus structurant en gestion intégrée de l'eau.
- Création en 2007 du Comité de gestion de l'eau de la MRC de Coaticook
- Mise en place en 2009 et abolition en 2014 des deux zones d'intervention prioritaire pour le phosphore (ZIPP) pour la rivière Coaticook et Tomifobia³⁴
- Identification d'un axe de développement dans la planification stratégique de la MRC 2009 à 2014 visant à améliorer la qualité de l'eau
- Réalisation, entre 2007 et 2012, d'une importante campagne de caractérisation des cours d'eau et des signes d'érosion³⁵
- Depuis 2007, réalisation par la MRC de campagnes d'échantillonnage de l'eau afin de suivre l'évolution de la qualité de l'eau
- En 2011 et 2012, financement de plusieurs projets de gestion intégrée de l'eau et dynamisation des associations de lacs de la MRC, grâce au fonds de développement régional de la Conférence régionale des élus.

Constats et observations

Comme en témoignent les efforts considérables déployés dans ce domaine, la MRC de Coaticook considère, depuis plusieurs années, la qualité de l'eau comme l'un des grands enjeux de son développement. L'importance de l'eau dans tous les secteurs pose des défis de taille. La MRC de Coaticook est située en tête de bassin versant. Les rivières dynamiques et très mobiles dans l'espace créent plusieurs zones inondables qui ont été identifiées sur le territoire. On connaît par ailleurs peu de choses sur les milieux humides de la MRC (leur emplacement, leur valeur écologique, etc.). La préservation de ces milieux exige une compréhension solide de leurs caractéristiques. La qualité de l'eau de surface, en revanche, est mieux documentée. Mais l'activité humaine de même que les phénomènes naturels posent des menaces pour cette ressource indispensable et nécessitent donc toute une gamme d'interventions que devra définir le présent schéma.

³⁴ Les ZIPP étaient situées dans des sous-bassins versants à forte densité agricole dans lesquels les agriculteurs bénéficiaient de ressources techniques supplémentaires pour limiter l'érosion des sols. Le but était de maintenir le sol arable en place et d'empêcher les sédiments d'atteindre les cours d'eau.

³⁵ Ce projet a notamment permis de doter la MRC d'une importante base de données sur les cours d'eau.

CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.12 : Bilan pour la protection de la biodiversité

Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

Qu'est-ce que la biodiversité et pourquoi faut-il s'en soucier? La biodiversité, c'est la diversité de la vie et des organismes vivants – écosystèmes, espèces et gènes. Cette biodiversité, si précieuse, est une condition essentielle du renouvellement de nos ressources naturelles, de la stabilité et de la survie des écosystèmes, du développement durable et, par conséquent, de l'avenir du milieu de vie de la population et du riche patrimoine naturel de la MRC. « Ce transfert de l'écologie à l'aménagement du territoire s'accompagne d'une interprétation qui met en valeur de nouvelles priorités avec la prise en compte croissante du rôle d'une biodiversité ordinaire et fonctionnelle fournissant des services aux activités et sociétés humaines et non plus la stricte préservation d'une biodiversité remarquable. »³⁶

Certaines préoccupations environnementales touchant la protection de la biodiversité avaient été soulevées dans le schéma d'aménagement de 2000 :

- Protection des sites d'intérêt et des aires de confinement du cerf de Virginie et d'autres habitats fauniques dans le domaine de l'exploitation forestière
- Effets environnementaux d'un développement récréotouristique extensif basé sur les sites d'intérêt faunique, les corridors verts (piste cyclable) et le parc du mont Pinnacle.

Le schéma de 2000 proposait aussi des objectifs liés à la protection de la biodiversité ainsi que des territoires d'intérêt écologique (le sentier Massawippi et l'aire de nidification du faucon pèlerin du mont Pinnacle) et faunique (les aires de confinement du cerf de Virginie de même que les habitats du rat musqué). Ces objectifs consistaient, dans une large mesure, à mieux documenter le patrimoine naturel de la MRC et à intégrer la protection de la biodiversité à la réglementation ainsi qu'à la démarche d'aménagement et de planification du territoire.

Réalisations

Les mesures de protection de la biodiversité adoptées depuis 2000 ont surtout été de nature réglementaire :

- Définition des affectations et des usages pour les territoires d'intérêt écologique, notamment une affectation de parc écologique au sentier Massawippi, dont les seuls usages permis sont en lien avec la conservation et l'observation de la nature, et une affectation de conservation du mont Pinnacle, dont les seuls usages permis sont les activités de conservation et récréatives extensives.
- Délimitation dans le règlement d'abattage d'arbres de quatre zones de conservation (sentier Massawippi, mont Pinnacle, parc de la Gorge et Val-Estrie) dans lesquels les prélèvements autorisés sont limités à 20 % du volume de bois par période de 5 ans, et à 40 % par période de 10 ans, ces derniers prélèvements devant faire l'objet d'un martelage et d'une prescription sylvicole.

Le gouvernement du Québec a publié en 2013 des orientations en matière de diversité biologique. Toutefois, ces orientations ne sont pas encore traduites dans ses orientations d'aménagement.

Rappelons enfin la création de la forêt Hereford, qui témoigne de la volonté de maintenir certaines aires d'intérêt écologique dans leur état naturel, à l'abri de l'activité humaine.

Constats et observations, 2000-2015

Malgré l'importance de la protection de la biodiversité, le schéma de 2000 restait assez discret sur la question et proposait des interventions assez timides. Les éléments s'y rattachant étaient éparpillés dans plusieurs enjeux, de sorte que le schéma ne présentait aucune réflexion ou stratégie globale sur cette question. Cependant, depuis 2000, la biodiversité est mieux comprise, elle suscite plus d'intérêt et pose de nouveaux défis dont il faudra tenir compte dans le présent schéma.

Aujourd'hui encore, il faudra en tenir compte par la réglementation, qui permet d'encadrer l'activité humaine et ses effets sur la biodiversité. Mais, il faudra aussi aborder la biodiversité dans une vision plus large qui ouvre de nouvelles possibilités. Ainsi, les initiatives récentes d'exploitation agricole et forestière diversifiées et à petite échelle de même que les nouvelles initiatives récréotouristiques respectueuses de l'environnement représentent des moyens novateurs et prometteurs d'allier développement économique et protection du patrimoine naturel et de la biodiversité, des moyens qui pourraient colorer le prochain horizon de planification dans la MRC.

³⁶ Magalie Franchomme, Marie Bonnin et Christelle Hinnewinkel, « La biodiversité « aménage-t-elle » les territoires. Vers une écologisation des territoires », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 4, n° 1 | Avril 20 mis en ligne le 22 avril 2013, consulté le 4 juin 2015. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9749>

CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.13 : Bilan de l'entretien et du développement des services et équipements publics / intermunicipaux

Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

Le schéma de 2000 dressait un portrait assez complet des infrastructures culturelles, environnementales, industrielles, récréotouristiques, éducatives et sociocommunautaires de la MRC, sans toutefois proposer d'orientations, d'objectifs ou de stratégies qui leur soient propres. Pourtant les services et les équipements publics et intermunicipaux sont cruciaux, surtout dans une MRC essentiellement formée de petites municipalités qui ne sont pas toujours en mesure de fournir, isolément, une vaste gamme de services. Cependant, en dépit du silence relatif du schéma de 2000, il y a eu des réalisations impressionnantes dans ce domaine.

Réalisations

Depuis 2000, la MRC de Coaticook n'a pas ménagé ses efforts pour maintenir les services et les équipements publics ou pour en créer de nouveaux. Aujourd'hui, la MRC peut compter sur un réseau enviable de services publics intermunicipaux. La MRC offre des services d'urbanisme (sauf à Coaticook et à Waterville), des services de loisirs (sauf à Stanstead-Est), des services d'inspection en bâtiment et environnement (à quatre municipalités) et des services de prévention-incendie. Elle assure, en outre, la gestion du rôle d'évaluation et l'application sur son territoire des programmes d'amélioration de l'habitat élaborés par la Société d'habitation du Québec (SHQ). La MRC met aussi à la disposition des municipalités et des intervenants l'expertise d'une chargée de projet en ressources naturelles et d'un service de développement économique, deux axes d'interventions prioritaires pour la prochaine période de planification.

Le secteur de la gestion des matières résiduelles de la MRC a accompli des progrès remarquables. La Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC), créée en 1982, exploite aujourd'hui un lieu d'enfouissement technique. La modernisation de l'équipement et les nouvelles pratiques adoptées depuis 2008 permettent de maximiser la quantité de déchets dans la cellule d'enfouissement³⁷. La RIGDSRC exploite également une plateforme de compostage érigée en 2007 et utilisée aussi par quelques municipalités en dehors de la MRC, un poste de transbordement des matériaux secs et un écocentre. Elle a contribué activement à la création, en 2012, de la Ressourcerie des Frontières, une entreprise d'économie sociale vouée à la récupération et à la revalorisation des matières recueillies. Ces mesures ont porté fruit : au Québec, la MRC de Coaticook est celle qui enfouit le moins d'ordures ménagères par habitant³⁸.

Constats et observations, 2000-2015

L'union fait la force, dit-on. Et cela est encore plus vrai lorsqu'on est petit. La taille des municipalités qui forment la MRC (neuf d'entre elles comptent moins de 1000 habitants) exige la consolidation de certains équipements et une prestation supramunicipale de certains services.

Le défi qu'il faudra relever au cours des prochaines années consistera à poursuivre les travaux amorcés dans plusieurs domaines. Au chapitre des équipements sportifs, par exemple, un plan directeur sera élaboré au cours des prochaines années afin d'assurer une desserte régionale cohérente de ces installations en fonction de leur localisation.

³⁷ Source : MRC de Coaticook, *Plan de gestion des matières résiduelles 2014-2019*, 2015, pp. 12-13.

³⁸ Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine - Année 2013, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2013-MRC.pdf>.

CHAPITRE 2 : LE BILAN

2.1.14 : Bilan des grandes affectations du territoire

Orientations, objectifs et stratégies du schéma de 2000

« Bien que la loi n'en fasse pas mention, un schéma devrait comprendre un concept d'organisation spatiale représentant de façon schématique les principales composantes territoriales jouant un rôle structurant en terme d'aménagement, en réponse aux enjeux, orientations et objectifs de développement et d'aménagement et aux interrelations entre ceux-ci. Le concept représente notamment les caractéristiques des pôles et des centres, la hiérarchisation des noyaux urbains (vocation spécifique), les équipements et services collectifs importants, les liens possibles ou souhaités. »³⁹

Le concept d'organisation spatiale de la MRC réfléchi au cours des années '90 (pour le schéma de 2000) exprimait une vision assez cloisonnée et hermétique. On ne voit pas les MRC voisines et les liens de nos municipalités vers celles-ci. On y exprime principalement le territoire sous un angle économique : le pôle économique, les secteurs de développement liés à la ressource (figure de gauche page suivante) et les axes routiers (figure de droite page suivante).

En ce qui a trait aux grandes affectations du territoire, le rôle de la MRC est de délimiter les endroits (ou aires d'affectations) sur le territoire qui possèdent des caractéristiques similaires, afin d'orienter le développement autorisé dans ces grandes aires d'affectations. En 2000, cela a été fait d'abord fonction du concept d'organisation spatiale (affectations Agricole et Forestière), et de manière à délimiter tous les périmètres d'urbanisation (CU et CV) de la MRC, chaque municipalité possédant au moins un périmètre d'urbanisation.

« La délimitation des PU constitue un élément de contenu obligatoire du schéma d'aménagement et de développement élaboré par la MRC. Un PU est la limite prévue de l'expansion future de l'habitat de type urbain, peu importe que les concentrations soient des villes ou des villages. Les PU sont des territoires auxquels se rattachent des notions de concentration, de croissance et de diversité des fonctions urbaines. Ils visent l'ensemble d'un espace urbain continu avec ou sans égard aux limites de quartiers ou de municipalités. »⁴⁰

Réalisations

Le schéma d'aménagement de 2000 définissait sur le territoire de la MRC douze grandes affectations (agriculture, foresterie, industrie, urbanisation, conservation, villégiature, etc.), de même que les aires correspondant aux affectations et les activités autorisées dans chacune d'elles. Cet exercice visait à assurer la vitalité des diverses fonctions économiques, récréatives et sociales, la compatibilité des activités sur le territoire et le développement viable et harmonieux de la région.

En 2007, d'importantes modifications ont été apportées au schéma, associées, d'une part, au zonage de production exigé en vertu des nouvelles orientations gouvernementales liées à la *protection du territoire et des*

39 Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, *La prise de décision en urbanisme : Outils de planification*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/schema-damenagement-et-de-developpement/>

40 Ibid. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/perimetres-metropolitains-perimetres-durbanisation-et-zones-prioritaires-damenagement-et-de-reamenagement/>

activités agricoles (cohabitation des usages) et, d'autre part, à l'intégration des affectations liées à la demande à portée collective (Article 59 – LPTAA). Ces modifications ont fait passer le nombre d'affectations de 12 à 19.

Constats et observations, 2000-2015

Bien que l'objectif de départ était de simplifier la lecture du territoire par une cartographie regroupant plusieurs thèmes (affectations du territoire, zonage de production, demande à portée collective), ce regroupement crée en fait une carte des grandes affectations qui s'approche d'un plan de zonage. En plus de contenir un grand nombre de secteurs, ce découpage laisse peu de latitude aux municipalités lors de l'élaboration de leurs plans de zonage locaux. De plus, lors de l'analyse du territoire dans la démarche de demande à portée collective, certaines distorsions d'affectations ont été décelées. Enfin, certaines affectations devraient peut-être être modifiées afin de mieux refléter les usages présents et souhaités.

Les grandes affectations du territoire constituent une prise de position territoriale sur l'organisation spatiale désirée à l'échelle de la MRC. Quinze ans plus tard, le présent schéma reprend cette démarche, à partir de la nouvelle réalité, des nouvelles orientations et des nouveaux défis de la MRC. Le nouveau concept d'organisation spatiale et les grandes affectations du territoire sont présentés au chapitre 3 qui décrit le pari d'aménagement (cf. 3.4 Concept d'organisation spatiale et 3.6 Grandes affectations).

Tableau 2.1.14a : Grandes affectations du territoire entre 2000 et 2007

Affectations en zone agricole (88 % de la MRC)	Affectations en zone non agricole (12 % de la MRC)
Agricole (A)	Périmètre d'urbanisation (PU)
Forestière (F)	Périmètre secondaire (PS)
Rurale (R)	Industrielle (I)
	Parc industriel à vocation régionale
	Parc écologique
	Conservation
	Récréation
	Villégiature forestière (VF)
	Villégiature intensive (VI)

Tableau 2.1.14b : Grandes affectations du territoire entre 2007 et 2015

Affectations en zone agricole (88 % de la MRC)	Affectations en zone non agricole: (12 % de la MRC)
Agricole (A)	Périmètre d'urbanisation (PU)
Agricole restreinte (Ar)	Périmètre secondaire (PS)
Forestière (F-1)	Industrielle (I)
Forestière autorisée (F-2)	Parc industriel à vocation régionale
Forestière restreinte (Fr-1)	Parc écologique
Forestière autorisée restreinte (Fr-2)	Conservation
Rurale (R-1)	Récréation
Rurale autorisée (R-2)	Villégiature forestière (VF)
Rurale restreinte (Rr-1)	Villégiature intensive (VI)
Rurale restreinte autorisée (Rr-2)	